



Aux personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, a adopté par résolution les projets de règlement portant les numéros :

- 351 sur le plan d'urbanisme ;
- 352 de zonage ;
- 353 de lotissement ;
- 354 sur les conditions d'émission de permis de construction ;
- 355 sur les permis et les certificats ;
- 356 de construction ;
- 357 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, jeudi le 30 mai 2024, à 18 h 30 au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert;

Les différents projets de règlements cités plus haut visent à remplacer les anciens règlements pour les mettre à jour et répondre aux nouvelles orientations du plan d'urbanisme. Ils seront rendus disponibles sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-cuthbert.qc.ca. Une présentation simplifiée des projets de règlement sera aussi disponible le 15 mai 2024 à la même adresse.

Toute personne voulant prendre connaissance de ces projets de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce quinzième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier